

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Vie scolaire (2017)

ARTICLE 1

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les districts scolaires, l'AEFNB (CIP à la vie scolaire) et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB), devrait assurer la formation des conseils des élèves dans les écoles primaires et secondaires et la tenue de sessions de formation appropriées à l'intention des élèves qui dirigent ces conseils. Il devrait également assurer cette formation aux membres du personnel enseignant qui agissent comme moniteurs ou monitrices auprès de ces conseils.

ARTICLE 2

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires devraient prévoir les effectifs supplémentaires à chaque école afin d'assurer le temps nécessaire à la coordination des activités du conseil des élèves.

ARTICLE 3

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les districts scolaires, l'AEFNB (CIP à la vie scolaire) et la FJFNB, devrait favoriser l'amélioration et la promotion de la vie scolaire dans toutes les écoles de la province.